



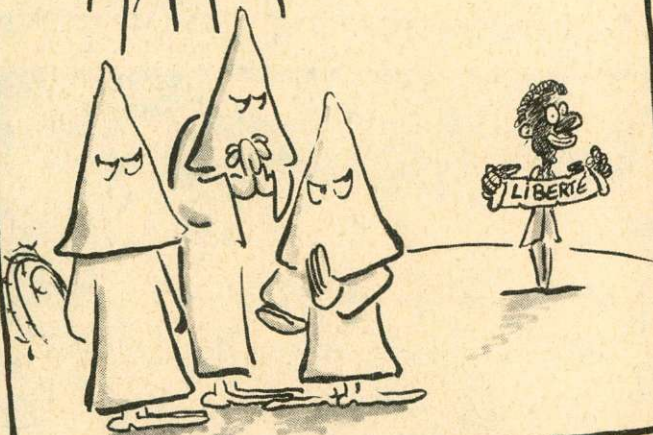
service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 125 semaine du 31 juillet
au 6 août 1981

nouvelles csn

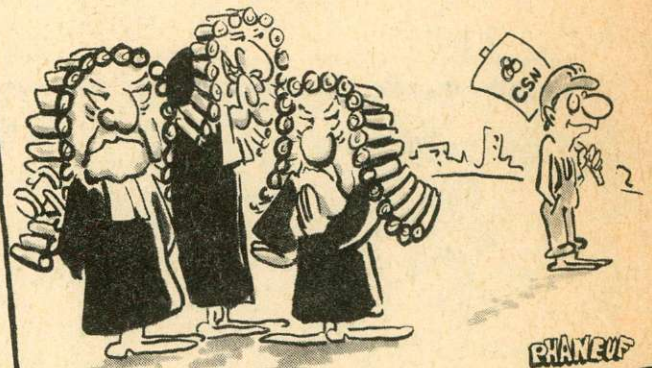
"HIER"

FAUDRAIT
LE METTRE
AU PAS!



"AUJOURD'HUI"

FAUDRAIT
LE METTRE
AU PAS!



La justice et les syndicats

En France... comme chez nous

page 6

des nouvelles de la construction, de la campagne du FDP,
du conflit chez Bexell et, **en page 8**, quelques
témoignages de nos 60 ans de luttes
et de solidarité.



agenda du mouvement

août-septembre

- 30-1-2 Commerce exécutif
- 30-1-2 SECSN exécutif
- 1-2 FAS comité condition féminine
- 1-2-3-4 Éducation réunion d'équipe
- 2-3-4 CSN bureau confédéral
- 2-3-4 FESP exécutif
- 2-3-4 SECSN conseil syndical
- 3-4 FAS comité d'action politique
- 9-10-11 Éducation équipe élargie
- 9-10-11 FESP équipe des salarié(e)s
- 9 FSMMPC exécutif
- 10-11-12 FSMMPC bureau confédéral
- 11-12 FNSBB réunion de secteur
- 12-13-14 Commerce bureau fédéral
- 15 CSN comité d'orientation
- 15 Commerce exécutif
- 16-17-18 CSN rencontre élu(e)s salarié(e)s
- 21-26 conseil central Québec congrès régulier
- 21-22 CSN réunion inter-conseils centraux
- 23-26 CSN conseil confédéral



Nous recherchons

Tout document visuel (photos, affiches, tracts, gravures, banderoles, etc.) sur l'histoire de la CSN et qui nous aidera à faire revivre notre mémoire collective à l'occasion des manifestations qui marqueront à l'automne le 60^e anniversaire de la centrale. Nous rappeler nos luttes passées permet de situer celles d'aujourd'hui en continuité avec la longue marche de la classe ouvrière vers son émancipation. Une invitation à ceux et celles qui ont mené les luttes passées à partager leur expérience avec les militants et militantes d'aujourd'hui, en permettant à la CSN de recopier et de diffuser les documents historiques qu'ils possèdent souvent.

• • •

Envoyer ces documents au Service d'information de la CSN, 1601 Delorimier, Montréal. Les documents seront retournés à l'expéditeur.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

La campagne du FDP reprend de plus belle et une cinquantaine d'assemblées sont prévues durant le mois d'août.

Quelques syndicats ont tenu leur assemblée durant juillet, malgré la chaleur... et les vacances.

C'est ainsi que le Syndicat des employés de Provigo (Côte-Nord), affilié à la Fédération du commerce, a voté un montant de \$1,000 pour le FDP. Il en est de même pour deux syndicats affiliés à la Fédération des professionnels, salariés et cadres: le Syndicat des professionnels du campus d'Alma et le Syndicat des professionnels non ensei-

gnants du Cégep de La Pocatière, qui ont voté respectivement des montants de \$864 et \$1,134.

Par ailleurs, les syndiqués d'Etco-Photo ont voté un montant de \$5,000, ce qui est supérieur à leur objectif de \$4,517.

Ces travailleurs connaissent bien l'importance du FDP, puisqu'ils ont connu un long conflit de cinq mois l'an dernier.

Avec sa résolution d'appui à la campagne du FDP, le Syndicat des travailleurs d'Etco-Photo nous a fait parvenir plusieurs caricatures, dont celle que nous publions ci-contre.

En période de crise économique, les conflits sont plus nombreux et plus longs



LA RÉPONSE DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION EST CLAIRE:

NON AUX MODIFICATIONS DE L'OCQ

Plus de 16,000 travailleurs de la construction de toutes allégeances syndicales ont vivement réagi aux intentions de l'Office de la Construction du Québec de modifier le règlement de placement.

S'opposant à tout changement à ce règlement, qui leur garantit actuellement une priorité d'emploi et empêche du même coup les travailleurs non classifiés d'accéder à leur industrie, ces travailleurs de la construction ont fait parvenir à la CSN une réponse sans équivoque.

L'Office de la Construction du Québec, selon ces travailleurs, n'a pas à modifier un règlement qui, depuis 1978, leur assure un minimum de sécurité d'emploi. Maintenant que ce règlement commence à porter fruit et que le nombre d'heures travaillées augmente, et ce malgré une baisse de volume annuel des contrats de construction, ce n'est pas le temps de le laisser tripoter pour mettre en danger les

droits acquis par ce règlement, dont la CSN-Construction fut le maître-d'oeuvre au début des années 1970.

Mais dans cette industrie où l'on enregistrait, l'hiver dernier un chômage quasi généralisé, qui toucha plus de 50,000 travailleurs, le règlement de placement demeure une assurance mitigée.

Sans autre formule de protection, la possibilité d'obtenir un emploi et de le conserver est mince. Même si les vrais travailleurs de la construction ont pu, grâce au règlement de placement, augmenter leur nombre d'heures travaillées à 1,069 heures par année (un peu plus de six mois), le travailleur de la construction demeure vulnérable aux congédiements arbitraires lorsqu'il tente de faire appliquer le décret ou de revendiquer.

Depuis dix ans, les travailleurs de la construction ont assisté, impuissants, aux attaques répétées des

gouvernements et des patrons contre les quelques droits syndicaux pourtant arrachés de haute lutte.

En 1979, le gouvernement profite de la période d'après-maraudage pour légaliser le statut de "jobineux" et créer ainsi une main-d'oeuvre non syndiquée offrant aux artisans, cultivateurs, étudiants, neveux d'employeurs, ou même pompiers, la possibilité de revenir dans l'industrie de la construction, d'où ils furent chassés par l'application du règlement de placement.

Se battre quotidiennement pour obtenir un emploi, pour s'assurer un travail régulier et un revenu stable devient, dès lors, la revendication fondamentale des vrais travailleurs de la construction.

Or, il est impossible de faire respecter ce besoin par le patronat de l'industrie: ce n'est qu'en l'obligeant à respecter l'ancienneté que les droits acquis par les travailleurs seront préservés.

La vulnérabilité des travailleurs de la construction aux influences économiques les rend sensibles aux hausses actuelles des taux d'intérêt qui font fuir les acheteurs éventuels de maison. La baisse de valeur du dollar ne cesse également d'aggraver leur appauvrissement.

Lors du colloque "Construction 81", qui doit avoir lieu au Cegep Maisonneuve, à Montréal, les 11 et 12 septembre prochain, sous le thème de "l'ancienneté", il sera question des situations vécues par les 100,000 travailleurs de l'industrie de la construction.

Direct-Film

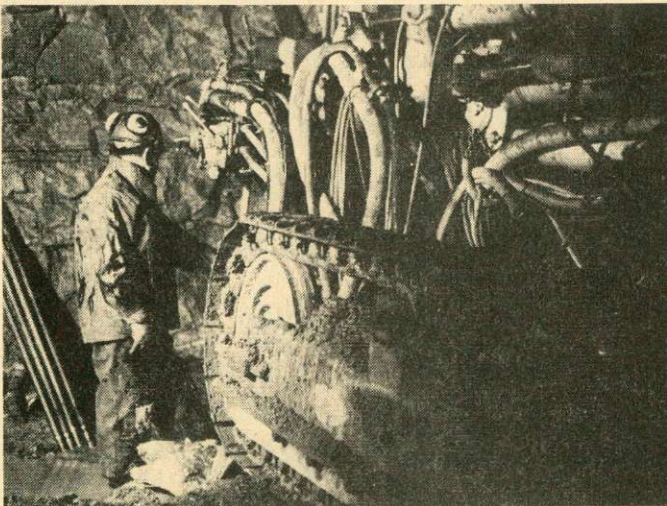
Vote de grève à Montréal

Réunis en assemblée générale mercredi soir dernier, cinquante-deux pour cent des employés des 100 succursales de *Direct Film* du grand Montréal se sont prononcés en faveur du déclenchement d'une grève générale illimitée au moment opportun. Ces derniers ont également entériné une recommandation de leur exécutif visant à entamer des négociations avec *Direct Film* "afin de trouver une solution autre que l'affrontement".

Par ce vote de grève, les travailleurs montréalais se sont joints à leurs 225 collègues des 71 autres magasins de *Direct Film* de la province qui ont opté pour un arrêt de travail dans une proportion de 75%, cinq jours plus tôt.

Le conflit entre les employés de *Direct Film* et le holding ontarien qui la possède entre donc dans une phase décisive. La campagne de boycottage entreprise récemment donne des résultats concluants. Plusieurs succursales de *Direct Film* ont des chiffres de ventes de 50 à 75% inférieurs à ceux enregistrés à pareille date l'an dernier.

Le litige porte sur l'entêtement de *Direct Film* à refuser de reconnaître le syndicat de ses employés en province et à leur donner des conditions de travail équivalentes à celles octroyées à Montréal. Les syndiqués de *Direct Film* demandent à toute la population de boycotter leur employeur *Direct Film*.



CAMPAGNE D'ADHÉSION — Les travailleurs de la construction se préparent à voter, au début de l'automne, pour la centrale syndicale de leur choix. Déjà, sur le chantier de la Baie James, plus de la moitié des travailleurs font partie de la CSN-Construction.

REPORTAGE

Front commun de la volaille: un rejet massif des offres

Les 950 employé(e)s des 6 entreprises de Bexell, spécialisées dans le domaine agro-alimentaire ont rejeté, dans une proportion de 93% les dernières offres patronales au cours d'assemblées générales tenues lundi et mardi (3-4 août) dernier. Ils (elles) ont, par la même occasion, mandaté leur exécutif pour qu'il reprenne les séances de conciliation dans le but de régler le lock-out qui paralyse cette compagnie depuis le 21 juin dernier.

Les 950 employé(e)s de Bexell, regroupé(e)s pour une première fois en front commun ont jugé nettement insuffisantes les dernières offres patronales déposées "pour essayer de régler le dossier".

offres "inacceptables"

Bexell, propriété de la coopérative Fédérée du Québec, a offert une moyenne d'augmentation de 49¢ et de 40¢ l'heure pour chacune des deux années du contrat de travail, assorties d'une clause d'indexation inefficace. La demande syndicale est de 15% par année, y incluant la protection du pouvoir d'achat.

Plusieurs autres points demeurent en litige. Jusqu'ici Bexell a refusé de maintenir un niveau de température acceptable dans ses locaux de production. On sait qu'une récente étude menée par la CSN



et des chercheurs de l'université du Québec à Montréal démontre clairement que les basses températures en hiver et la chaleur en été constituent un des principaux problèmes de sécurité-santé au travail chez Bexell. D'autre part, Bexell veut maintenir ses honoraires de travail irréguliers, ce à quoi s'opposent fermement les travailleurs(euses) syndiqué(e)s. En vertu de ses offres, Bexell veut s'assurer d'un moyen d'avoir recours aux employé(e)s ayant moins d'ancienneté pour effectuer le temps supplémentaire.

une lutte à finir

En rejetant massivement les dernières offres les 950 employé(e)s de Bexell ont voulu démontrer leur détermination à la coopérative Fédérée du Québec. Le front commun des travailleurs de Berthier (290), St-Jean Baptiste (350), et Ste-Rosalie (150) des dernières négociations, s'étend maintenant à leurs confrères de St-Félix-de-Valois (150), ceux de l'unité des chauffeurs de camions (35) et les employées de bureau de Ste-Rosalie (6). Le dernier groupe en est à une première convention collective de travail.

"Avec un rejet massif des dernières propositions de Bexell, nous aurons un meilleur rapport de force lors de la séance de conciliation prévue le 5 août", de dire Pierre Gendron, négociateur dans le dossier. Ces paroles, prononcées au cours des assemblées générales de rejet des offres ont soulevé l'enthousiasme des travailleurs. Il ne fait pas de toute que ce regroupement continuera de lutter pour conserver les conditions de travail acquises et que la coopérative Fédérée du Québec devra s'habituer à vivre avec cette réalité.



Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$371,005.

(y compris 1,111 forestiers de la Mauricie)

La CSN soutient 2,611 grévistes

“Il s’agit donc bien d’intimider, de faire peur en tentant de frapper à la caisse, de porter atteinte au droit de grève et plus largement au droit syndical.”

Dans le cadre du débat d'urgence qui doit se tenir au conseil fédéral spécial de cet automne sur les poursuites judiciaires contre les organisations syndicales, *nouvelles csn* publie aujourd'hui un extrait d'un article écrit par Marie Jacek, licenciée en droit et militante de la CGT, et publié dans la revue juridique de cette centrale française en juillet 1980.

De tous temps et en tous lieux, les travailleurs ont eu recours à l'action par la grève pour défendre leurs conditions d'existence et de travail. La grève existait dans notre pays bien avant sa consécration constitutionnelle. Demain, quelles que soient les circonstances qui puissent intervenir, il n'est au pouvoir ni du patronat ni du gouvernement de supprimer d'un trait de plume le droit de grève. Les faits sont là pour nous le rappeler: prohibition et répression n'ont jamais empêché les grèves de se développer.

“Cette forme de la lutte des classes est aussi difficile à encadrer que la guerre entre les nations. Que ceci serve de leçon à ceux qui seraient tentés de nos jours de vouloir supprimer le droit de grève”, écrivait Maurice Boitel en 1959. L'avertissement reste d'actualité.

La grève est l'arme des travailleurs, elle résulte des conditions d'exploitation du travail salarié par le capital; elle est la conséquence de leur inégalité écono-

mique et sociale au sein d'un régime de classe dominé par la loi du profit.

C'est pourquoi on peut dire que la grève est en quelque sorte un *“droit naturel”* que les travailleurs ont rendu constitutionnel grâce à leur action.

La C.G.T. n'est pas seulement attachée au droit de grève dans le cadre du régime actuel, ce droit des travailleurs est valable sous tous les cieux et sous tous les régimes.

À chaque circonstance propice, le droit s'attaque au droit de grève pour y apporter limitations, restrictions ou interdictions. Le patronat et ses juristes mènent une action incessante pour aboutir à limiter l'exercice de ce droit. La Cour de Cassation a construit une jurisprudence si restrictive du droit de grève qu'on a pu dire que c'est le droit de l'échec de la grève. Un faible pourcentage des conflits se traduisent, en effet, par un litige. Le vrai droit de la grève et celui des succès des luttes syndicales ne sont pas dans les recueils de jurisprudence.

Dans la dernière période, l'offensive contre le droit de grève s'est accentuée: d'une part, par la mise sur pied de structures juridiques du patronat chargées d'organiser et de coordonner l'action judiciaire contre les grévistes et contre les syndicats; d'autre part, par la dérisoire et

spectaculaire rupture des négociations sur la durée du travail au prétexte que les électriciens faisaient grève le 12 juin, précisément pour défendre leur droit de grève; et enfin, par la mise à la disposition du patronat des mass media et de la télévision pour vitupérer contre les conflits sociaux.

L'offensive contre le droit de grève et contre le droit syndical se développe sur tous les terrains: sur le terrain idéologique et politique, dans les entreprises par la répression anti-syndicale, sur le terrain judiciaire.

Patronat et gouvernement se présentent en défenseurs de l'intérêt général: grévistes et syndicats sont accusés d'aggraver les difficultés économiques des entreprises, de porter atteinte à leur compétitivité, d'être la cause de la disparition des P.M.E.

Le droit de grève dans le secteur public est particulièrement visé. Dans une déclaration récente à la presse, M. Ceyrac, président du C.N.P.F.⁽¹⁾, assimile la grève dans les services publics au *“désordre”* qui serait un facteur d'affaiblissement de l'économie.

Il dénonce les *“grèves à répétition”* qui font, dit-il, supporter une charge intolérable aux entreprises, gênent les usagers, et réclame leur réglementation.

M. Barre accuse grévistes

et syndicats d'E.D.F.⁽²⁾ de *“dévoyer le service public”* par les risques qu'ils feraient encourir aux usagers à la suite des délestages opérés autoritairement par les directions d'E.D.F. Il menace les grévistes de sanctions et envisage la réglementation du droit de grève.

Hier soir, la presse annonçait le dépôt d'une proposition de la loi Vivien réglementant le service minimum à E.D.F., afin d'assurer *“la primauté du service public sur le droit de grève”*.

Enfin, le patronat et le gouvernement mènent une campagne tendant à assimiler l'action syndicale et la grève à la violence, à dénoncer le prétendu développement de la violence dans les conflits collectifs au travers des occupations d'entreprises. Une campagne insidieuse ponctuée de déclarations, de bilans de violences, de dénonciations s'est progressivement développée qui s'insère parfaitement avec la campagne du pouvoir sur la violence et l'insécurité.

Cette campagne se concrétise aujourd'hui par le projet Peyrefitte qui met gravement en cause les libertés et fait partie intégrante des instruments de répression des mouvements sociaux dont le régime giscardien veut se doter.

C'est la C.G.T. nommée, seule organisation



syndicale, qui est dénoncée et accusée de prôner la violence, dans les déclarations de MM. Chotard ou Ceyrac, dirigeants du C.N.P.F., reproduites dans la presse.

Le patronat sait parfaitement bien mais se garde de le dire, que non seulement la C.G.T. n'a jamais prôné la commission d'actes de violence contre les personnes et contre les biens, mais, qu'au contraire, les grévistes prennent un soin particulier de l'outil de travail, ce qui est particulièrement spectaculaire dans les conflits pour la défense de l'emploi et du potentiel industriel.

En fait, on veut assimiler à des comportements délictueux des modalités d'action ou des manifestations liées à la grève afin de réaliser l'assimilation entre la

délinquance de droit commun et la délinquance dite syndicale.

Face à une attitude intransigente, autoritaire, agressive, quelquefois violente et provocatrice, les travailleurs sont contraints de donner à leur grève un caractère plus actif, qui n'est que la riposte normale à la stratégie patronale. Dans cet ordre d'idées, le patronat utilise abusivement la notion de séquestration pour imputer à faute les agissements des grévistes soucieux d'obtenir une négociation.

Au travers de cette campagne sur les soi-disants abus du droit de grève, le patronat mène en réalité une campagne contre le droit syndical et combat l'organisation syndicale

qui, dans la période de crise économique actuelle, lutte contre la tentative d'imposer le consensus social, refuse l'austérité dans tous les domaines, organise l'action des travailleurs.

À propos des procès en dommages-intérêts contre les syndicats, M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., et les représentants de l'U.I.M.M.⁽³⁾ les présentent comme une suite inévitable contre les excès de quelques grévistes, dont les syndicats sont responsables car les grèves sont "initiées et conduites par eux". Ils prétendent que des poursuites en nombre très limité seraient en cours concernant des conflits choisis en raison du caractère exceptionnellement grave des fautes et délits dont la grève s'est accom-

pagnée ou en raison du préjudice économique exceptionnel subi par l'entreprise.

Nous avons quant à nous plus de 40 poursuites judiciaires en cours engagées contre des syndicats ou des militants syndicaux (grévistes et délégués).

Le montant des dommages-intérêts réclamés dépasse les 100⁽⁴⁾ millions de francs, c'est-à-dire les 10 milliards de centimes.

Il s'agit donc bien d'intimider, de faire peur en tentant de frapper à la caisse, de porter atteinte au droit de grève et plus largement au droit syndical.

(1) Conseil national du patronat français.

(2) Compagnie nationale de l'électricité.

(3) Patronat de la métallurgie.

(4) À peu près 20 millions de \$.

1921-1981: 60 ANS DE LUTTES ET DE SOLIDARITÉ

Ce poème exprimant les aspirations de la classe ouvrière a été écrit par Pamphile Piché, pendant le débat sur l'action politique qui a suivi le congrès de la CSN en 1966. Peintre en bâtiment et employé d'hôpital, il militait à l'époque au Conseil central de Montréal, jusqu'à ce que la maladie l'oblige à une retraite prématurée. Il a toujours été convaincu que les organisations syndicales devaient développer une action politique autonome, indépendante de tout parti.

On veut
bâtir une société
pour l'homme
Le vrai
celui qui trime

On veut plus
arracher le pain
avec nos sueurs

On peut plus
endurer
d'avoir le corps
martelé
avec la productivité
et ses cadences
infernales

Qui donnent
profits aux capitalistes
et névroses

aux travailleurs,
mutilés
par la fatigue
industrielle

Il n'y aura pas
de cerveau mutilé
ni de vie morcelée
car la société
qu'on veut bâtir
ça sera
pour l'homme
ça sera pas
un champ de course
aux profits

Camarades
ça fait sourire
quand on pense
qu'on est frères
et qu'ensemble
on peut bâtir
une Société
où la femme
que tu veux aimer
sera aimée

Camarade
excuse-moi
mais moi j'y crois
parce que nous luttons
pour le jour où nous
parlerons mieux ensemble
pour la bâtir
cette société.

Pamphile
1967



17 mai au 16 septembre 1957: grève des 7,000 travailleurs de l'aluminium à Arvida. "Il faut prouver à l'Aluminium Co. que les ouvriers du Québec ne sont pas du cheap labour", titrait le journal *Le Travail* du 21 juin. La convention acquise par cette grève servit de base aux travailleurs des neuf autres usines de l'Alcan au Québec.

L'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Bélangère Marchand, Jean-Pierre Paré, François Rivard et André Sauvé.

collaboration:
Jean-Marc Phaneuf, Guy Rosa

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.



1967: manifestation de 2,000 personnes autour de l'édifice de Radio-Canada à Montréal, en appui aux employés du réseau français qui revendiquaient le droit de former un syndicat bien à eux. Ce fut un temps fort de la lutte pour la reconnaissance des unités naturelles de négociation.